



Mairie de BAHO

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 Avril 2018

Le dix-huit avril deux mille dix-huit à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAHO, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Patrick GOT, Maire.

Convocation du 11 avril 2018.

Etaient présents :

Convocation du 21 mars 2018.

Etaient présents :

Jeanne OUROS	Gérard SOLÉ	Catalina BERIOT
Bruno ANIEN	Martine PUIGBLANQUÉ	Olivia FORNOUS NOYÉ
Roger DUCASSY	Agnès GRIFOLL	Paul GRAND
Stéphanie FORCADA	Julien FORICHON	Chantal BENOIT
Magali GINER	Virginie SANTIAGO	Stéphan GYBELY

Absents excusés : Magali SANCHEZ (procuration à Julien FORICHON), Alain SERRAT (procuration à Stéphanie FORCADA), André TIGNERES (procuration à Virginie SANTIAGO), Jean Maurice IBANEZ (procuration à Martine PUIGBLANQUE), Christine TIGNOL (procuration à Catalina BERIOT)

Absent : Hervé ABRIBAT, Véronique AGOUILLO

Secrétaire de séance : Olivia NOYE

COMPTE RENDU DE SEANCE

1/DELIVRANCE D'UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le nouveau bâtiment municipal situé place du 8 mai 1945 dispose d'un local d'une surface de 35 m2 environ qui pourrait être mis en location dans le cadre d'une activité commerciale ou artisanale. Le bâtiment dans son ensemble appartient au domaine public communal.

Conformément à l'article L2122-1-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques issu de l'ordonnance n°2017-562 du 19/04/2017, l'attribution de ce local doit faire l'objet d'une mise en concurrence. Il a été élaboré un dossier de consultation comprenant un descriptif du local et un cahier des charges dont la publicité a été assurée par la parution dans le bulletin municipal d'information distribué dans toutes les boîtes aux lettres de la commune et par affichage sur le panneau lumineux d'entrée de commune à compter du 12 mars 2018.

La date limite de réception des offres a été fixée au mardi 10 avril 2018 à 12h.

A cette échéance, une seule proposition a été reçue en Mairie. Le dossier de candidature a été ouvert et déclaré complet.

L'offre émane de Mme Alexia CAJOT qui propose d'exercer une activité d'artisan coiffeur. Mme CAJOT est titulaire d'un brevet professionnel de coiffure depuis 2004. Elle exerce cette activité à son compte depuis 2008. Elle propose de s'acquitter d'un loyer mensuel de 450€ pendant les 6 années de l'autorisation d'occupation.

Accord du Conseil par 18 voix pour et 3 abstentions (Julien Forichon, Martine Puigblanqué, Catalina Bériot)

2/ DELIVRANCE D'UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le nouveau bâtiment municipal situé place du 8 mai 1945 dispose d'un local qui pourrait être mis en location dans le cadre d'une activité de bar/restauration. Le local comprend une salle de 70m2 environ, d'un espace cuisine et de sanitaires de 10m2 environ ainsi qu'une terrasse extérieure de 80m2 environ. Le bâtiment dans son ensemble appartient au domaine public communal.

Conformément à l'article L2122-1-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques issu de l'ordonnance n°2017-562 du 19/04/2017, l'attribution de ce local doit faire l'objet d'une mise en concurrence. Il a été élaboré un dossier de consultation comprenant un descriptif du local et un cahier des charges dont la publicité a été assurée par la parution dans le bulletin municipal d'information distribué dans toutes les boîtes aux lettres de la commune et par affichage sur le panneau lumineux d'entrée de commune à compter du 12 mars 2018.

La date limite de réception des offres a été fixée au mardi 10 avril 2018 à 12h.

A cette échéance, une seule proposition a été reçue en Mairie. Le dossier de candidature a été ouvert et déclaré complet.

L'offre émane de Mme Hervé ABRIBAT qui propose d'exercer une activité de bar restauration. M. ABRIBAT exerce une activité similaire depuis près de 18 ans. Il propose de s'acquitter d'un loyer mensuel de 650€ pendant les 6 années de l'autorisation d'occupation.

Accord unanime du Conseil

3/ ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2018

M. le Maire propose à l'assemblée de procéder au versement de subventions de fonctionnement 2018 aux associations et personnes de droit privé selon le tableau ci-dessous.

Mme Stéphanie FORCADA et M. Julien FORICHON déclarent s'abstenir de participer à tout débat sur cette question

Associations	
Association communale de chasse	300
Bao Cultural	350
B.A.O. Cyclisme	800
Baho Form	500
Baho Pézilla Football Club	4 500
Baho Rétro	400
Cercle Sabine	200
Chorale Chante Baho	250
Club du 3eme âge	300
Club Photo	200
Collège du Riberal	200
Comité de la Saint Jean	3 500
Coopérative scolaire maternelle	1 700
Coopérative scolaire primaire	2 100
Élément Terre	250
Entente de la Têt	750
Fil en Aiguille	200
FNACA	200
La Bressola	500
Penya dels Dragons	250
Plein sud Animation	200
PMCV	200
Prévention Routière	250
Racing Club Baho XIII	10 000
Secours Catholique	150
Souvenir Français	200
Tae Kwon Do	750
Tennis Club Baho	750
TOTAL	29 950

Accord du Conseil par 19 voix pour et 2 abstentions (Stéphanie FORCADA et Julien FORICHON)

4/ CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA REFECTION DES TROTTOIRS RUE DES FAUVETTES ET RUE DES PINSONS

Le Maire propose à l'assemblée de procéder à la réfection des trottoirs de la rue des Fauvettes et de la rue des Pinsons. 3 entreprises ont été sollicitées pour fournir un devis pour la réalisation de ces travaux.

AMC Travaux Publics	23 621.90€TTC
Déco Béton	25 694.40€ TTC
TSBI	26 720.40€ TTC

Le Maire propose de retenir l'offre de la société AMC Travaux Publics

Accord unanime du Conseil

LA SEANCE EST LEVEE A 19H45